

GESTION D'INSTANCE LSJPA
Chambre de la jeunesse
District de Laval

Dès le **11 février 2025**, tous les dossiers LSJPA d'une journée et plus devront faire l'objet d'une gestion d'instance et aucune date d'audience ne sera déterminée avant que le dossier n'ait fait l'objet d'une telle gestion.

Ces séances de gestion se dérouleront à la **salle 3.13 à 14 h 00** toutes les 3 semaines, et ce, à compter de cette date.

Les dates de ces séances sont les suivantes :

11 février	27 mai
4 mars	17 juin
25 mars	8 juillet
15 avril	29 juillet
6 mai	19 août

Pour assurer le bon déroulement de la gestion d'instance, les modalités suivantes devront être respectées :

- Le *Formulaire conjoint de déclaration préalable à la fixation de la date de procès d'une durée de 1 jour et plus* doit être dûment complété.
- Les procureurs devront acheminer à la coordination le formulaire accompagné d'une copie de la dénonciation au plus tard le mardi précédent la date prévue de la gestion d'instance, **avant 16 h 30** à l'adresse suivante¹ : llll.coord.jeunesse@judex.qc.ca.
- À défaut de recevoir les documents dans ce délai, le dossier sera reporté à la séance de gestion suivante.
- La présence de l'avocat et de l'accusé sera obligatoire sauf autorisation préalable d'un juge.

Pierre Hamel
Juge coordonnateur, région LLLL

¹ Une copie du formulaire doit aussi être versé au dossier de la Cour.